



Fédération des Activités Postales et de Télécommunications

CGT FAPT 75 AUTO

67 rue Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
Tél : 01 44 78 53 72 - Fax : 01 44 78 53 50
e.mail : sa75cgpttt@wanadoo.fr

L'ESPRIT... DE LA LUTTE

Comme pour toute nouvelle année qui commence, la tradition des vœux doit être respectée. La CGT et son collectif militant adresse ses meilleurs vœux aux personnels de la DOT transport. Qui dit nouvelle année, dit nouvelles résolutions, d'un point de vue personnel. Pour notre organisation syndicale, nos vœux sont bien évidemment collectifs et tiennent en trois mots indissociables :

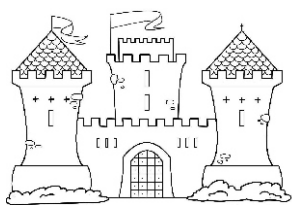
Plus de solidarité, plus de luttes, plus de victoires !!!

Gageons qu'en 2014 nous puissions faire reculer le fatalisme, le renoncement et bannir l'individualisme de nos comportements. L'amélioration de nos conditions de vie au travail, l'augmentation de nos salaires et le respect de notre dignité en dépendent.

La CGT le dit sans cesse et le démontre par ses analyses économiques, oui il est possible de travailler autrement et de vivre mieux. Ce qu'il nous faut, c'est une autre répartition des richesses créées. Mais, rien ne pourra changer sans une réelle conviction que le salut de chacune et chacun passe par la lutte collective et unitaire qui a tant fait ses preuves. C'est bien sur le terrain de l'action et de la mobilisation qu'il faudra être présent, plus nombreux et déterminés qu'en 2013.

Bonne et heureuse Année 2014, que l'esprit de la lutte soit avec nous.

Pour ne pas déroger à la tradition et bien commencer l'année, quelques potins sur le monde (dés)-enchanté de la DOTT. On y trouve, entre autre, un prince qui dispose des règles comme bon lui semble et une reine qui en son château prend ses désirs pour des réalités. Fort heureusement, la CGT est là pour ramener tout ce beau monde sur terre. Le transport ce n'est pas Disneyland avec les uns qui parquent et les autres qui rament !



La vie de château pour les uns...

Pendant que les chauffeurs se « tapent » les palettes cartons, « galèrent » dans les sempiternels embouteillages

de fin d'année et font preuve de professionnalisme pour assurer leur service malgré les nombreuses difficultés, le manque de moyens et de personnel dans les établissements desservis, nos chefs, eux, se pavent dans des séminaires organisés dans des châteaux pour mettre en condition l'encadrement et les préparer à tous les sales coups qui seront portés à nos conditions de travail.

Quel symbole ! C'est sûrement ça qu'entend notre Direction quand elle parle « de justice organisationnelle » !!! De quoi endormir un peu plus toutes nos belles au bois dormant.

...Des clopinettes pour les autres

La CGT a demandé symboliquement à la DOTT une prime de fin d'année de 250 euros par agent. La réaction de la Direction ne s'est pas fait attendre. On aurait dit que les représentants de la DOTT ont vu à ce moment là apparaître un fantôme, ils se sont tous levés en même temps et se sont enfuis sans se retourner !

Pendant ce temps, elle trouve des budgets importants pour emmener l'encadrement en villégiature.

Bizarre, il n'y a jamais d'argent pour le petit personnel ; pourtant, pour leurs séminaires, rien n'est trop beau ? Alors, nous gratifier d'un panier garni ou d'une boîte de chocolats, c'est un peu dur à digérer même en ces périodes de fêtes.

Vraiment, nous ne partagerons jamais les mêmes valeurs !

Quelles règles de promotion ?

C'est clair : le prince de la DOTT fait ce qu'il veut avec les règles. C'est l'apanage de ceux qui ont le pouvoir et en dispose comme bon leur semble. C'est peu de le dire mais les règles de la promotion à la DOTT ou pour les comblements de postes : c'est petits arrangements entre amis.

Jusqu'à maintenant, quand un poste d'encadrant courrier se libérait, le comblement se faisait par un appel à candidature en passant par le registre interne, ou externe, ou dans le cadre d'une promotion interne DOTT. Fait étrange, un poste d'encadrant courrier à l'AT Lognes va être pourvu en interne par un polyvalent et ceci en dérogeant à la règle de mobilité (*mais, c'est vrai, ça se passe encore au royaume de Lognes*).

Ce poste, échappe peut-être à un encadrant courrier qui aurait souhaité postuler pour diverses raisons comme par exemple celle d'un rapprochement de domicile...

Pourtant, dans le cas d'une promotion interne dite en cascade, ce qui est le cas d'un polyvalent en II.2 qui passe 2 RAP, une en II.3 puis en III.1, il y avait une condition : accepter une mobilité (*certain en ont d'ailleurs amèrement fait les frais !*). Et là, à Lognes non. Le poste n'est pas dispo, circulez rien à voir.

Le directeur de l'exploitation, notre prince, acquiesce, cautionne et même le justifie. Bien embarrassé tout de même devant la CGT car il est pris la main dans le sac de la discrimination entre postier. Les récompenses et promotions sont distribuées très facilement pour certains au mépris des plus anciens. Bafouer les règles, si cela bénéficie à certains, c'est forcément au détriment des autres.

Les nombreux chauffeurs qui attendent un indice exceptionnel pour prendre leur retraite ou une reconnaissance de l'évolution de leur métier en 2.2, peuvent eux aller se brosser.

Il était une fois au royaume de Lognes, une gouvernante qui se prenait pour une reine. Forte de ses certitudes, la Dame entendait faire sa loi. Mauvaise pioche !

Episode 1

On le sait, certains Directeurs d'Établissements ne supportent pas de voir leurs chauffeurs sans rien faire quand il y a des interdictions de circuler dues aux intempéries. Obsédés rien qu'à y penser, ils prévoient des mois à l'avance de trouver des stratagèmes pour que leurs chauffeurs puissent passer outre ces interdictions.

A l'AT Lognes, la Directrice, aussi Présidente du CHSCT, a tenté de faire passer un vote pour que le CHSCT adopte la possibilité de faire rouler les chauffeurs sur des véhicules légers (*non soumis aux interdictions de circuler*).

Domage pour elle, seuls les représentants du personnel peuvent voter un avis lors du CHSCT (*le savait-elle quand elle a réfléchi à son petit plan ?*). Confronté à un vote défavorable pour son projet, la Directrice de Lognes a conclu démocratiquement que, de toute façon, ce vote n'était que consultatif et qu'il ne pouvait l'empêcher de proposer à ses chauffeurs de sortir avec des VL les jours d'interdictions préfectoraux !

Certains représentants du personnel au CHSCT, passablement énervés, ont quitté la salle.

Ce qui n'a pas empêché la Présidente et surtout Directrice (*bref, la reine*) d'afficher le procès-verbal au mépris du règlement du CHSCT !!!

Par la suite, le cœur fendu et après moult tergiversations, le PV a été retiré du panneau du CHSCT, sous la pression de la CGT et sous les ordres de la DOTT.

De toute façon, la DOTT sait pertinemment que nous obliger à sortir avec des véhicules légers est parfaitement illégal (autorisations administratives pour conduire des VUL) et dangereux (conduite sur des routes glissantes avec des véhicules dont nous n'avons pas l'habitude).

Episode 2

En tous les cas, les représentants du personnel constatent avec effarement que, dans cet établissement, la Directrice fait ce qu'elle veut, et fait fi de pas mal de règles quand celles-ci ne vont pas dans son sens.

La DOTT est alertée des nombreux dysfonctionnements liés à sa Directrice et de l'aversion qu'elle ne peut s'empêcher d'avoir pour les délégués syndicaux de la CGT ainsi que pour tous ceux qui ne seraient pas d'accord avec ses décisions...

Des limites qui ont été franchies à Lognes. La DOTT se rend complice de cet état de fait en ne faisant rien, elle sera responsable si la situation dérape.

La CGT ne laissera pas un ou une quelconque Directeur (trice) ou autre MOES en mal de reconnaissance se comporter en véritable despote pour atteindre ses objectifs.



Des boucs émissaires idéaux.

Epilogue de l'épisode "Intempéries et bêtise humaine !"

Face à ce revers, le MOES et sa Directrice se sont défaussés sur le CHSCT de la DOTT qui aurait validé le plan "Intempéries" et la possibilité de faire sortir les chauffeurs avec des véhicules utilitaires légers les jours d'interdictions de circulation des poids lourds. Pire, ils assurent que leur décision de faire rouler les chauffeurs de l'AT Lognes (*Vaux-le-Pénit, Sénart et Lognes*) est une avancée considérable « blablabla... »...

La manipulation à ce niveau, c'est du grand art. Rejeter la faute sur les autres pour se dédouaner, relève de la malhonnêteté, mais cette fois-ci plus personne n'est dupe !

Des Agences Transport dans le Flou...

Pour l'agence Carrouges à Bondy, rebaptisée Bobigny après le rapprochement des AT avec les PIC, l'avenir s'écrit en pointillé... L'activité de la PIC de Bobigny, devant être transférée sur les PIC de Paris-Nord Gonesse et de Lognes, les chauffeurs de l'AT Bobigny se sont mis à douter du devenir de leur agence. D'autant plus que leur service de nuit va être transféré à l'AT Gonesse, en 2014.

Leur manager a bien tenté de les rassurer en déclarant que la DOTT trouverait bien de quoi occuper une AT de 60 agents... Mais de quoi parle-t-il ? Il y aurait un centre courrier secret ou une PIC invisible...

Le Hollandais volant*.

Décidément, personne ne sait où se trouvera demain le navire des pirates du marais ?

On le dit dérivant en eau trouble à Sénia. Plus tard, il est aperçu toutes voiles au vent à la PIC de Wissous, dans une zone internationale où des flottes s'envolent tous les jours pour les Caraïbes. D'autres ont entendu parler de sa présence, amarré dans le port de Bonneuil. Les dernières informations venant du vaisseau amiral d'Ivry qui le recherche dans une zone entre le 47^{ème} et le 49^{ème} parallèle Nord et... l'A.6, sur un territoire appartenant à Sogaris (*lugubre comme l'île du Diable...*).

Pourtant, aux dernières nouvelles, les pirates seraient toujours bien ancrés dans le marais, narguant les autorités.

Finalement, le futur site de Créteil/Orly pourrait bien n'être qu'un vaisseau fantôme !

*(*navire fantôme dont son équipage damné est condamné à errer à perpétuité dans les ténèbres des océans.)*



Il en revient sain et sauf, c'est déjà une bonne nouvelle.

Un chauffeur de Créteil est tombé en panne sur sa ligne le vendredi 22 décembre à 16h45, rue de Tanger dans le 19^{ème}. Il aura dû attendre 20h pour voir arriver un premier dépanneur qui n'a pu remettre le véhicule en route. Ensuite, la dépanneuse n'est arrivée qu'à 22h30 pour remorquer le poids lourd jusqu'à Gennevilliers. Un comble, après avoir patiemment attendu près de six heures la dépanneuse, il a dû rentrer en transport en commun à l'AT Créteil à minuit. Outre les dysfonctionnements des délais pour les dépannages déjà constatés auparavant, personne pour venir le relever, personne pour venir le chercher ou tout simplement un Cadre d'astreinte qui aurait pu prendre la décision de l'autoriser à rentrer en taxi !!!



A courir deux lièvres à la fois, on revient souvent bredouille.

Accorder un maximum de congés avant la fin de l'année, la consigne a été respectée à Créteil et c'est tant mieux. Mais, fallait-il encore s'en donner les moyens et c'est là que le bât blesse !

En effet, la veille du réveillon de Noël, il a fallu rappeler des chauffeurs qui se trouvaient en CA afin d'assurer les lignes.

Difficile pour le Directeur de l'AT Wissous de réduire la dette sociale et en même temps les heures supplémentaires.

Quand La Poste veut régler ses dettes, c'est encore sur notre dos !

RC, CA... La Poste veut que tous les compteurs soient ramenés à zéro au 31 décembre de l'année en cours. Cela veut dire aucun reliquat sur l'année N+1 et des bonis en moins.

En même temps, La Poste réduit les moyens en volants et en heures supplémentaires...

Aurait-elle l'intention de nous pousser à prendre nos congés pendant des périodes de son choix, idem pour les RC ?

Les congés payés sont nés en 1936 avec le Front Populaire. Une avancée sociale majeure imposée aux patrons par la lutte des travailleurs. La Poste réduit nos congés payés à une dette sociale. Tout ça, ce n'est que du baratin patronal qui considère que les congés, comme les retraites, comme la maladie, sont des tares pour l'entreprise.

Nos congés sont à nous, pas question de se laisser dépouiller par La Poste !

Point réglementaire

Cotisations syndicales et crédit d'impôt pour les personnes imposables et non imposables

La loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 remplace la réduction d'impôt pour versement de cotisations syndicales par un crédit d'impôt aux paramètres identiques. (Source : legifrance.gouv.fr)

Si vous optez pour les frais réels, les cotisations que vous versez aux organisations syndicales sont déductibles sans limitation. En contrepartie, vous ne pouvez pas bénéficier de la réduction d'impôt existant pour ces mêmes cotisations.

(Source : impots.gouv.fr)

À la période de déclaration d'impôts sur le revenu, le syndicat fournit un reçu de cotisation faisant apparaître le détail des cotisations et le total des sommes versées dans l'année civile.

Pour bénéficier du crédit d'impôt, les personnes imposables et non imposables doivent reporter le total du montant de leur cotisation sur leur feuille de déclaration d'impôts.

7 RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT			
Dons à des organismes établis en France			
- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 521 €)	7UD		7UE
- Autres dons (associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, partis politiques...)	7UF		7UG
- Report années antérieures 7XS 07 7XT 08	7XU 09	7XW 10	7XY 11
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés			
	7AC DÉCLARANT 1	7AE DÉCLARANT 2	7AG PERS. À CHARGE
	7AD	7AF	7AH
Nombre d'enfants poursuivant leurs études			
- Enfants à charge	7EA COLLÈGE	7EC LYCÉE	7EF ENS. SUP.
- Enfants à charge en résidence alternée	7EB COLLÈGE	7ED LYCÉE	7EG ENS. SUP.
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2012			
- Enfants à charge	7GA 1 ^{ER} ENFANT	7GB 2 ^{ES} ENFANT	7GC 3 ^{ES} ENFANT
- Enfants à charge en résidence alternée	7GE 1 ^{ER} ENFANT	7GF 2 ^{ES} ENFANT	7GG 3 ^{ES} ENFANT

Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées.

Pour une cotisation annuelle de 144 €, le crédit d'impôt est de 95,04 €.

**L'équipe de la CGT AUTO vous présente,
ainsi qu'à vos proches,
ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.
Ensemble, construisons une Bonne Année 2014 !**

Bulletin d'Adhésion		Codifications
		(à remplir par le Syndicat)
Je sousigné(e), déclare adhérer à la Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT 263, Rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex		Syndicat Départemental : _____
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr NOM _____ Prénom _____		Section : _____
Adresse _____		Activités Postales <input type="checkbox"/>
Code Postal : _____ Ville : _____		Activités Télécom <input type="checkbox"/>
Adresse Mail : _____ Téléphone : _____		Catégories
N° de Sécurité Sociale :		Cadres <input type="checkbox"/>
Entreprise : _____		Retraités <input type="checkbox"/>
Site et ville : _____		Pré-retraités <input type="checkbox"/>
Classifications (1) : Employé, Technicien, AM, Cadres, _____ Grade : _____		Fonctionnaire <input type="checkbox"/>
Fonction / Métier : _____ Indice ou coefficient : _____ Salaire net : _____		CDI <input type="checkbox"/>
Année d'entrée aux PTT ou dans l'entreprise : _____ Date de Naissance :		Autres : _____
Temps Complet <input type="checkbox"/> Temps Partiel <input type="checkbox"/>		Activités
A _____, le _____ Signature : _____		Commerciale <input type="checkbox"/>
Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		Gestion <input type="checkbox"/>
(1) Rayer les mentions inutiles		Technique <input type="checkbox"/>
		Acheminement <input type="checkbox"/>
		Distribution <input type="checkbox"/>
		Coils <input type="checkbox"/>
		Guichet <input type="checkbox"/>
		Service Financier <input type="checkbox"/>
		Informatique <input type="checkbox"/>
		Centre d'Appel <input type="checkbox"/>
		Cotisation Mensuelle 1 % <input type="text"/>